

Séance du 12 février 2026

Publication sur le site de la ville le : 18/02/2026

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 5 février 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIC, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON, Mme Blandine CHABRIER.

Étaient absents : M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D.MOULIN/M.PERRIN ; G. JOBERT/S.LESCURE ; D. DUMONT/D.GUILLEUX ; A. MARGUET/ P. BENOIT

Acquisition de la parcelle AK 328 à Mme Michèle BAILLY

Au cours du précédent mandat 2014-2020, l'Etang de la Liese a fait l'objet d'un aménagement avec travaux tant en faveur du bassin que des abords parcellaires du plan d'eau.

En périphérie de la parcelle communale, il a été nécessaire de revoir la limite séparative entre ce terrain et la propriété de Mme Michèle BAILLY rue de la Lieze.

Pour ce faire, il convient de se porter acquéreur d'une surface de 38m² nécessaire au projet.

Le service des domaines consulté a défini le prix d'acquisition à 30€ le m² soit

$$38\text{m}^2 \times 30\text{€} = 1\,140\text{€}$$

Les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par la commune

Une section de clôture grillagée à poser délimitera le parcellaire adopté par cette procédure.

La commission urbanisme et affaires foncières réunie le 26 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise l'acquisition de la parcelle AK 328 pour un montant de 1 140€.
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

